

Hoist Safety – Capstan Stats and Facts – French



FAITS

1. **Ne Convient pas au Levage de Personnes.** Les treuils à cabestan sont conçus pour les matériaux, pas pour les personnes. Les utiliser pour soulever des personnes peut entraîner une défaillance catastrophique.
2. **Perte de Friction et Glissement du Câble.** Une perte soudaine de friction du tambour, souvent lors d'une coupure de courant, peut entraîner la chute de la charge et causer des blessures mortelles.
3. **Surcharge du Système.** Souvent, les charges réelles dépassent les capacités nominales ; par exemple, un treuil de 1 000 lb manipulant plus de 1 200 lb a contribué à la défaillance.
4. **Gréement ou Enroulement Incorrect.** Un enroulement incorrect de la corde ou des boucles de fixation peut réduire la résistance de 40 à 60 %, augmentant ainsi le risque de glissement ou de rupture.
5. **Inspection et Maintenance Inadéquates.** L'absence d'inspections des cordes, des tambours, des pédales ou des verrous entraîne un risque d'usure ou de désalignement non détecté .
6. **Points de Pincement et d'Enchevêtrement.** Les pièces rotatives telles que les bords des tambours ou les pinces à corde peuvent coincer les doigts pendant le fonctionnement ou la maintenance
7. **Manque de Formation des Opérateurs.** L'absence de formation officielle entraîne une mauvaise utilisation. De nombreux cas décrivent une utilisation sans formation, avec des conséquences tragiques.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont 21 % (1 090 cas) dans le secteur de la construction. Les décès liés aux appareils de levage (par exemple, chutes de charges, chutes) représentaient environ 4 % des décès dans le secteur de la construction, soulignant la nécessité de porter des casques de sécurité, d'utiliser des HVSA et de mettre en place des dispositifs de protection contre les chutes.
- En 2024, la protection contre les chutes (29 CFR 1926.501) occupait la première place des infractions dans le secteur de la construction (5 423 citations), suivie par les infractions relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) en sixième position (1 876 citations), souvent dues à l'absence de casques de sécurité ou de gants lors des opérations de levage. Des infractions relatives aux grues et aux appareils de levage (29 CFR 1926.753) ont également été constatées.
- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que l'utilisation appropriée de

casques de sécurité, de dispositifs de protection contre les chutes et de gants résistants aux coupures réduisait de 22 % les blessures liées aux chocs et aux cordes lors des opérations de levage, mais que 25 % des travailleurs n'avaient pas reçu une formation adéquate sur les EPP.

- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an dans le secteur de la construction en Colombie-Britannique (2020-2023), les incidents liés aux appareils de levage (par exemple, chutes de charges, ruptures de cordes) représentant environ 8 % de ces décès. Les casques de sécurité et les dispositifs de protection contre les chutes sont essentiels pour réduire ces risques.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que les lieux de travail imposant le port de casques de sécurité, de dispositifs de protection contre les chutes et de dispositifs antichute ont réduit de 20 % les blessures liées aux treuils, en particulier lors du gréement ou du levage de charges avec des treuils à cabestan.
- En 2024, l'Ontario a introduit des amendes pouvant atteindre 500 000 dollars pour les infractions répétées à la santé et à la sécurité au travail, y compris le non-respect des EPI, ce qui a eu un impact sur les entreprises qui ne fournissaient pas d'équipement de sécurité adéquat pour les opérations de levage à l'aide de treuils à cabestan.